

RENTRÉE 2021-2022

PETIT MÉMO

Plan de protection COVID-19

collège musical

LA MUSIQUE
À LA PORTÉE
DE TOUS

Selon l'ordonnance OFSP et d'entente avec nos Autorités communales

- Toutes les offres de cours, individuels, de groupe ou d'ensemble peuvent avoir lieu, à condition de **respecter les gestes barrière**
- Le **port du masque est obligatoire** pour l'ensemble des enseignant-e-s et pour les élèves dès le cycle 3. Il peut être exigé dès la 7^e année lors de certaines manifestations.
- **Les règles de distance sont impérativement respectées** (1,5 mètres au minimum entre professeur et élève)
- **Les mains des élèves doivent être désinfectées ou lavées avant chaque cours** en entrant dans la salle
- **Les salles de cours doivent être aérées** à fond, min. chaque heure
- **Chaque élève joue sur son propre instrument et l'accorde seul-e** (pas d'échanges d'instrument)
- Pour les pianistes : **désinfecter le clavier entre chaque élève**
- Pour les instruments à vent : **collecter la condensation avec des lingettes jetables, à débarrasser dans des récipients fermés**
- Les parents ou tout autre accompagnant-e **ne sont pas autorisés à entrer dans les collèges**
- Les élèves sont autorisés à **rester dans le bâtiment scolaire uniquement pour la durée du cours**
- Toute personne en situation de vulnérabilité (professeur et/ ou élève) peut poursuivre l'enseignement à distance s'il le souhaite
- **Dans tous les cas, les personnes qui présentent des symptômes de la maladie restent chez elles et se font tester** (professeur et/ou élève)

... EN AVANT LA MUSIQUE!


La Chaux-de-Fonds
MÉTROPOLE HORLOGÈRE

